Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Une délégation du Conseil d'Etat a reçu les représentants de " En 4 ans on prend racine "

Ce matin, une délégation du Conseil d'Etat, formée de MM. Claude Ruey, chef du Département des institutions et des relations extérieures, Charles-Louis Rochat, chef du Département de la santé et des affaires sociales, de Jean-Claude Mermoud, chef du Département de la sécurité et de l'environnement et de Philippe Biéler, chef du Département des infrastructures, a rencontré, à leur demande, des représentants du collectif " En 4 ans on prend racine ".

Le 1er avril dernier, le collectif avait déposé auprès du Conseil d'Etat des revendications portant sur les 50 dossiers de requérants d'asile déboutés que le mouvement soutient par une pétition. Malgré sa marge de man?uvre réduite, l'asile étant de compétence fédérale, le Conseil d'Etat avait promis d'étudier les dossiers de manière individuelle notamment à l'aune du critère cantonal de difficultés graves. Cette façon de faire présuppose un fort investissement en temps et en personnes.

Durant cette période, soit le 25 avril, le collectif a occupé une église. C'est un choix que tant le Conseil d'Etat que les Eglises désapprouvent, l'occupation de lieux saints devant, à leurs yeux, être réservés à des cas de détresses extrêmes, ce qui n'est pas le cas des Kosovars actuellement dans le temple de Bellevaux.

Lors de cette rencontre, la délégation du Conseil d'Etat s'est notamment enquise de plusieurs précisions au sujet des points énoncés par le collectif, apparaissant comme peu clairs ou mélangeant deux problématiques.

La délégation du Conseil d'Etat a fait savoir aux représentants du mouvement qu'en l'état le le gouvernement ne peut mettre la charrue avant les b?ufs. Il se doit en effet de disposer de tous les éléments ressortissants des 1551 dossiers de personnes du Kosovo se trouvant encore dans notre canton dont il rappelle que l'écrasante majorité

est pendante auprès de l'instance fédérale de recours.

Le gouvernement tient encore à redire qu'il est persuadé que, par ses actions fortement médiatisées, le collectif durcit les positions, notamment celle des autorités fédérales - déjà peu enclines à faire des exceptions pour le Canton de Vaud - et fait naître des réactions négatives de la population.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 04 mai 2001

Isabel Balitzer-Domon, déléguée à la communication, 021 316.40.62 ou 079 310.84.27